Procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 2 janvier 2023

L'an deux mille vingt-deux le lundi 2 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, par convocation du 27 décembre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Bernard TOURNANT, Véronique LEVEQUE, Frédérique DELAHAY, Pascal VERHULST, Caroline CANDAELE, Sébastien LAINE, Régine LECHEVIN, Rodrigue FOLLIN, Inès DEBBAH, Thierry DI

GIACOMO, Renée WARLOUZET, Guy RICHEZ, Yoann DONNAINT

Absent : Cédric SZCZOT (procuration à Sébastien LAINE)

Madame Régine LECHEVIN est élue secrétaire.

2023_01 CLECT – Désignation d'un représentant communal

Monsieur le Président demande à l'assemblée d'ajouter ce point urgent à l'ordre du jour, le conseil accepte à l'unanimité des membres votants.

La Communauté Urbaine d'Arras, nous demande de désigner un représentant de la commune pour siéger à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), dont le rôle principal et de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre la commune et la CUA. Son travail contribue ainsi à assurer l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières. Monsieur le Maire propose sa candidature à cette fonction, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres votants cette proposition.

2023_02 Fixation des indemnités des élus

Les indemnités de fonction des élus sont calculées en faisant application d'un barème par strate de population de la commune. L'indemnité est un pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique (Indice Brut 1027 soit 4 025,53 € à ce jour).

L'enveloppe est égale au montant de l'indemnité maximale du Maire pour la strate de population concernée à laquelle s'ajoute l'indemnité de l'ensemble des adjoints élus titulaires d'une délégation.

Cette enveloppe est ensuite répartie entre le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux.

Les maximas pour notre commune étant de 51.6% de cet indice pour le Maire, 19.8% pour un adjoint et de 6% pour un conseiller délégué. Sachant que les indemnités totales se calculent sur l'enveloppe : pourcentage du Maire additionné aux pourcentages des adjoints soit 51.6+(19.8x3)=111%

Calcul du montant de l'enveloppe :

Maire: 4025,53 X 51.60 % (taux maximal de la strate) = 2077.17 €

Adjoints : (4025,53 X 19.80 %) X 3 (nombre d'adjoints) = 797.05 € x 3 = 2391.15 €

Soit une enveloppe totale de 2077,17 € + 2391.15 € = 4468.32 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de diminuer le coefficient maximum de l'indemnité du Maire et des adjoints afin de pouvoir répartir le montant total de l'enveloppe avec 4 conseillers délégués et soumet les coefficients suivants :

- 39 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire
- 16 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour un adjoint au Maire
- 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour un conseiller délégué

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire ainsi que les pourcentages de calcul concernant les indemnités pour le Maire, les adjoints et les conseillers délégués.

2023_03 Nomination des conseillers délégués

Monsieur le Président propose de nommer 4 conseillers délégués :

- Communication : Sébastien LAINE
- Jeunesse, Ecole, Périscolaire : Inès DEBBAH
- Démarches bancaires, études de projets, investissement : Rodrigue FOLLIN
- Gestion salle des fêtes, communication entre les associations, planning annuel, organisation des manifestations : Régine LECHEVIN

Après délibération le conseil municipal donne un avis favorable, à l'unanimité des membres votants, à la nomination de ces conseillers délégués.

2023_04 Installation des commissions communales

Monsieur le Président propose 6 commissions, Monsieur le Maire en étant président :

- C1 Finances, investissement, ressources humaines : Vice-président Cédric SZCZOT Rodrigue FOLLIN, Régine LECHEVIN, Guy RICHEZ, Thierry DI GIACOMO, Véronique LEVEQUE
- C2 Affaires sanitaires et sociales, périscolaire, école : Vice-présidente Frédérique DELAHAY
 Inès DEBBAH, Caroline CANDAELE, Estelle LUCIDARME, Guy RICHEZ, Renée WARLOUZET
- C3 Ecole, affaires scolaires, jeunesse, Accueil collectif de mineurs, colonie: Vice-présidente Inès DEBBAH
 - Yoann DONNAINT, Caroline CANDAELE, Renée WARLOUZET, Estelle LUCIDARME, Thierry DI GIACOMO, Rodrigue FOLLIN
- C4 Travaux d'aménagement, travaux courant, embellissement de la commune :
 - Vice-président Pascal VERHULST
 - Sébastien LAINE, Yoann DONNAINT, Régine LECHEVIN, Thierry DI GIACOMO, Renée WARLOUZET, Véronique LEVEQUE, Cédric SZCZOT
- C5 Communication, Nouvelles technologies, modernisation technique: Vice-président Sébastien
 LAINE
 - Guy RICHEZ, Cédric SZCZOT, Rodrigue FOLLIN, Renée WARLOUZET
- C6 Fêtes et cérémonies, relation avec les associations, planning des manifestations : Vice-présidente Régine LECHEVIN
 - Yoann DONNAINT, Frédérique DELAHAY, Inès DEBBAH, Estelle LUCIDARME, Caroline CANDAELE, Pascal VERHULST

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité des votants la constitution de ces commissions.

2023_05 Installation du comité consultatif d'action sociale

Monsieur le Président propose le renouvellement des membres du comité consultatif d'action sociale, constitué depuis 2020 en remplacement du Centre Communal d'Action Sociale, sont proposées :

Frédérique DELAHAY, Marie-Claire TOURNANT, Renée BRISSEZ, Renée WARLOUZET

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres votants, les membres du comité consultatif d'action sociale.

2023 06 Commissions communautaires – Désignation des représentants communaux

Monsieur le Président informe le conseil municipal que le conseil de la Communauté Urbaine d'Arras, lors de sa séance du 13 juillet 2020, a validé la constitution de 6 commissions permanentes afin de permettre l'instruction des dossiers relevant des compétences de la CUA.

Monsieur le Président énumère les différentes commissions et propose les conseillers communautaires qui siègeront à ces commissions :

- C1 Commission « Ressources » (Principaux domaines d'intervention : Budget, Fiscalité, Ressources Humaines, Fonds de concours, Mutualisation, ...) : Cédric SZCZOT
- C2 Commission « Economie, Emploi, Tourisme et Numérique » (Principaux domaines d'intervention : Développement Economique, Tourisme, Commerce, Usage du Numérique, Emploi, Formation, ...) : Véronique LEVEQUE
- C3 Commission « Cadre de Vie, Voirie, Aménagement du territoire et transports » (Principaux domaines d'intervention : Voirie, Transports, Aménagement, Infrastructures Numériques, ...) : Pascal VERHULST
- C4 Commission « Habitat Solidarités » (Principaux domaines d'intervention : Programme Local de l'Habitat, Santé, Sécurité, Gens du Voyage, Crématorium, ...) : Frédérique DELAHAY
- C5 Commission « Ecologie, Economie Circulaire, Economie Sociale et Solidaire, Agriculture et Ruralité,
 Alimentation » : Régine LECHEVIN
- C6 Commission « Urbanisme, Patrimoine, Energie, Equipements Communautaires » : Bernard TOURNANT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants, approuve ces nominations.

Divers:

- Vœux du Maire le 8 janvier
- Absence du Préfet, excusé, aux vœux de la commune
- Invitation à la visite du Ministre Monsieur DARMANIN à Lumbres le 6 janvier dans le cadre du déploiement de nouvelles brigades de Gendarmerie
- Réunions dans le cadre du comité de pilotage de la conférence intercommunale du logement à la CUA les 11 et 18 janvier
- Invitation par l'Association des Maires de France concernant une information sur la « Police de l'urbanisme » le 23 janvier à Dainville
- Demande de la Vie Active concernant une personne extérieure à la commune pour un logement de 4 chambres
- Demande de Monsieur NOWAK pour l'aménagement de la rue de Gavrelle face à son domicile
- Demande de Pierre BAUSSART pour confectionner des produits issus de la ruche à la salle des fêtes
- Demande de Monsieur MASSON pour installer sa pizzeria ambulante un soir par semaine
- Demande de Monsieur Éric LECLERCQ concernant son trottoir suite à l'incendie d'un véhicule devant chez lui
- Demande d'une personne recherchant un soldat Allemand dans le cimetière militaire
- Information du SMAV concernant la mise en place de la future carte d'accès
- Enumération des vœux du Maire des communes avoisinantes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

Le Maire,
Bernard TOURNANT